

Les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre comparaissent Tristan et son oncle Claude Le Penneec. Ils sont enregistrés dans les deux premières catégories des feudataires présents.

- Tristan, « ecuyer », seigneur de Lauvergnac en la paroisse de Guérande (actuellement en la commune de La Turballe) mais également de Kerdour en la paroisse de Batz, et de Bodeuc en Surzur (Morbihan) est le seul parmi les « lances a quatre chevaulx ». Il présente « homme d'armes a quatre chevaulx » mais « remonstre ne avoir harnoys et avoir envoye a Tour^s en querir », aussi lui est-il enjoint « se armer a la prochaine monstre et estre prest » (transcription, f^o 1 v^o et site « Archives remarquables »).

- Claude, seigneur du Bois-Jolland en Saint-Nazaire ; est enregistré parmi les cinq feudataires du pays guérandais devant « lances a troys chevaux »' mais il ne présente que « deux hommes non armez », se justifiant en affirmant et « qu'il n'a eu son partaige de la maison de la Vergnaye Lauvergnac] et n'a accoustume de faire plus de deux archers ». En réponse, les commissaires lui enjoignent de « faire homme d'armes a la prochaine monstre » (transcription, f^o 2 et site « Archives remarquables » *ibid.*).

Ainsi les Le Penneec, famille originaire du « terrouer » se placent-ils au tout premier rang des feudataires guérandais.

Si l'origine de cette famille est à trouver parmi les marchands marinières du Croisic, son affirmation est surtout le fait de Michel Le Penneec († 1495). Jean Kerhervé (*L'État...*, p.753 et 894) évoque, à son sujet « une des plus belles réussites » connues par les receveurs ordinaires du duché. De Michel, Tristan est arrière-petit-fils et Claude son petit-fils.

La documentation les concernant est abondante, outre le fonds Lauvergnac (Arch. dép. Loire-Atlantique, plus particulièrement 47 J 2, 7, 8, 87.... et dépôt récent), nous disposons de trois documents remarquables :

- un inventaire des titres de la seigneurie de Lauvergnac, dressé les 18 et 19 mars 1519, à la suite de la mort de Jean Le Penneec (petit-fils de Michel et frère de Claude) qui mentionne quelque 490 actes dont la majeure partie se rapporte à l'activité de Michel Le Penneec. Ce document sans équivalent, à cette date, en pays guérandais est conservé dans des archives privées, mais connu par une copie faite par René de Laigue (Arch. dép. Morbihan, E 52 et site « Archives remarquables »)

- et le compte de tutelle et de curatelle de Tristan Le Pennec, tenu de la mi-août 1516 à la mi-août 1528 et rendu par celui-ci, le 19 septembre 1528 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1228/1).

Ces sources ont été exploitées dans GALLICE, Alain, « Une trajectoire sociale, Michel Le Pennec (1452-1495) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 138, 2003, p. 85-118 ; et *Id.*, « De l'intérêt pour les salines en pays guérandais à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne : l'exemple du patrimoine constitué par Michel Le Pennec », dans Frédérique LAGET, Philippe JOSSERAND, Brice RABOT, *Entre horizons terrestres et marins. Société, campagnes et littoraux de l'Océan atlantique. Mélanges offerts à Jean-Luc Sarrazin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 307-315). Nous reprenons en partie ce que nous avons écrit sans indiquer (sauf exception) de références.

Ajoutons que des lettres de Pierre Le Pennec ont été éditées (LA BORDERIE, Arthur de, *Complot breton de M.CCCC.XCII*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1884.). Il est sans doute un frère de Michel, connu comme conseiller et maître des requêtes en service extraordinaire du duc – il figure en ces qualités dans le compte du béguin du duc François. Fidèle à la cause de ce dernier – le 10 juin 1488, le duc lui fait don des biens confisqués, pour cause de trahison, de Tristan de Guerzenfor –, il passe ensuite au service de la duchesse Anne ; en septembre 1488, après la mort du duc, celle-ci le dépêche auprès de bourgeois de Guingamp pour leur demander « d'être toujours bons et loyaux envers elle », comme ils l'avaient été envers son père ; il était porteur aussi d'une longue lettre du sire de Rieux, tuteur de la duchesse. Il prit ensuite le parti du sire de Rieux dont il reçoit la ferme de la levée des fouages des évêchés de Tréguier et de Léon. La réconciliation entre la duchesse et Jean de Rieux fait de Pierre Le Pennec un membre attitré de diverses ambassades auprès du roi d'Angleterre. Après le mariage de la duchesse Anne, Pierre Le Pennec est « dès le premier jour dans le camp des mécontents », et il joue en 1492, un rôle clé dans le « complot breton » (*Id.*, *ibid.* ; »). Toutefois installé et agissant hors du pays guérandais, Pierre Le Pennec échappe à notre propos.

Le nom Le Pennec, associé au pays guérandais, apparaît au début du XIV^e siècle avec Daniel « Penneck ». Maître de navires, il se livre au commerce roulier du vin entre la Guyenne et l'Angleterre : son navire, la *Porte-Joie*, est enregistré, le 10 novembre 1308, à

Libourne avec une cargaison de 152 tonneaux puis, le 9 mars 1509, à Bordeaux, emportant 155 tonneaux.

Se relève ensuite, en décembre 1332, la mention de Jean Le Penneec, de Batz.

Puis, dans « le minu des imposicions et gabelles des entrees et yssues dou sel de blez, de vins et d'autres denrees es parroisses de Baz et de Guerrande des gesnz doudit terrouer de Guerrande », tenu par Jubin Regnaud du 30 octobre 1384 jusqu'au 26 janvier 1386 (n.st.) , figurent Jean et Raoul Le Penneec. Jean déclare cinq expéditions de sel de faible tonnage, l'une de 6 muids, et quatre de 7 ; ces dernières, sans doute assurées sur le même bateau, ont pour destination Redon et sont rapprochées dans le temps. Raoul Le Penneec est mentionné également à cinq reprises, mais les cargaisons de sel qu'il enlève sont de quantité variable –5, 15, 20, 20 muids, ce qui suggère l'utilisation de plusieurs navires –, plus largement réparti dans le temps et de rayon d'action plus ample puisqu'une destination est l'Espagne.

Raoul Le Penneec figure également parmi les « compapgnons du balinier » affecté aux convois du navire destiné à conduire Jeanne de Navarre en Bretagne en 1386. Il décède avant octobre 1417, et une fille « naturelle » Nicole et sans doute un fils, Jean.

Par la suite, se trouvent :

- le 13 avril 1394, Guillaume Le Penneec, tuteur de Jean, rend aveu pour divers biens, tenus « frechement » à Kervalet et au Croisic ;
- le 6 février 1396 (n.st.), les héritiers de Daniel Le Penneec ;
- en 1408, Guillaume Le « Pynock », à Exeter, où il entre avec un navire transportant du sel ;
- le 20 avril 1412, Jean « Penok », facteur de Robert Russel, de Bristol, qui charge du sel sur la *Grâce-Dieu* ;
- en 1452, dans le rentier du domaine ducal de Guérande, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, sont enregistrés : Odierne, fils de Guillo, Jean, Denis, sans doute un autre Denis, Éon et ses fils, Mahé Le Penneec ;
- en mai 1464, Guillaume Le Penneec, maître de navires,

Manifestement nous sommes en présence de plusieurs familles.

Recernons à Jean Le Pennec. Il est peut-être ce Jean Le Pennec qui, le 21 juin 1418, figure dans une montre tenue à Bourges. Il est désigné comme seigneur de Kerdour, en la paroisse de Batz. Le 15 avril 1433, qualifié de « noble personne usant de droiz et privilèges de noblesse », il voit certaines de ses terres possédées roturièrement être anoblies (en raison des « bons, leaux et agréables » services rendus « en plusieurs manieres, tant en fait de guerre ») par le duc qui, par ailleurs, lui concède des baules (c'est-à-dire des terres propres à la construction de salines), le 15 septembre 1434 et le 1^{er} mai 1448. Entre le 2 août 1436 et le 30 avril 1439, il est receveur ducal ordinaire de Guérande. Il se livre à des achats de biens, et figure, dès la fin 1421 ou le début 1422, parmi les plus imposés à un « emprunt » fait par le duc.

D'un premier mariage, avec Perrine de Bogat (LAIGUE, René, Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n° 212, sans référence), est issu Michel Le Pennec, et d'un second avec Guillemette de Sérent, Pierre et Catherine. Ces derniers, mineurs à la mort de de leur père, sont placés » sous la tutelle de leur mère. Celle-ci se remarie ensuite avec Le Pannetouc dont elle a un fils, Guillaume.

Catherine qui épouse Jean du Parc, seigneur de Bochart, puis ? Budès, seigneur de Hirel, dont elle a un fils Bertrand ;

Jean Le Pennec disparaît avant le 23 octobre 1452) et Guillemette avant le 8 février 1470 (n.st.

Manifestement, Michel ne part pas de rien, mais sa réussite n'en est pas moins remarquable. Il est un actif officier de finances qui afferme à cinq reprises, pendant dix ans, de 1452 à 1462, la recette des ports et havres de Nantes en collaboration avec Jeannot Spinolle, marchand d'origine génoise établi à Nantes, Jean de Cleuz, Guillaume et Jean Le Bosec et encore Jouhan ; puis du 1^{er} août 1465 1^{er} août 1468 avec d'autres, il afferme les recettes des ports et havres du comté de Nantes, de la prévôté de Nantes et de l'ordinaire de Guérande. Il est également un homme introduit à la cour : en 1480, il est maître d'hôtel de la duchesse Isabeau d'Écosse dont il est, le 3 octobre 1485, l'un des exécuteurs testamentaires : d'autre part, sa sœur Catherine est demoiselle de la duchesse, et, plus tard, Jean, fils de Michel, et Marie de Pontbriand, son épouse, sont cités comme écuyer et demoiselle de la duchesse.

Enfin, il s'avère être un remarquable homme d'affaires, acquérant des biens de Jean Eder, seigneur de la Haye-Eder (la seigneurie de Redunel en Assérac et divers biens en Assérac, Herbignac, Férel et Nivellac engageant pour cela plus de 8500 livres), de Bonabes Le Joncour (la seigneurie de Lauvergnac et d'autres biens engageant pour cela une somme supérieure à 1350 livres, seigneurie dont Michel Le Penec se pare bientôt du titre délaissant la référence à la seigneurie de Kerdour) ; de Jean Eder, seigneur de Beaumanoir et de l'Ongle, la seigneurie de Caden, y engageant plus de 1 100 livres ; de François Goheau, la seigneurie de Kerveren ; de Guillaume et Antoine Juhel, la seigneurie de Bohurel, acquise pour 1 020 livres ; à cela s'ajoute la seigneurie de Lerrio en Saint-Nazaire. À ces seigneuries, il faut ajouter des acquisitions de salines (372 œillets dont pour 245 d'entre eux, il débourse plus de 3500 livres). Ajoutons qu'il obtient la concession de baules (par deux fois du duc, mais il ne s'agit que de la confirmation des concessions faites à son père, et également de Jean Eder), qu'il acquiert aussi des terres, des rentes (pour lesquelles il engage peut-être plus de 2500 livres).

Au total, ce serait plus de 18 000 livres qu'il emploie dans l'acquisition de ces six seigneuries, terres, œillets de salines et rentes. Cette ascension progressive de Michel Le Penec se lit lors des montres : le 2 mai 1472, il est représenté par un homme d'armes accompagné d'un page et d'un jusarmier, et il lui est demandé un autre cheval ; le 4 septembre 1481, il est représenté par un homme d'armes, deux archers en brigandine, un « coutillier » et un page. Il s'engage pour les deux prochaines montres à équiper deux archers supplémentaires, ce qui le place dans une fourchette de revenus comprise entre 800 et 1 000 livres de revenu noble. De son mariage avec Aliette Guillart, fille de Philippe Guillart et d'Anne de Carné, qui est à rapprocher d'une famille noble de Serrent, naissent quatre filles :

- Marie qui se marie avec Olivier de La Châtaigneraie, puis Jean Le Prestre, seigneur de la Lohière ;

- Jeanne qui s'unit avec Jean Benoist, seigneur de Lesnévé. Dans le compte rendu le 4 octobre 1513 pour la vicomté de Donges, François Benoit est procureur (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 448, f° 45). Dans le compte tenu d'août 1513 et juillet 1514, et rendu le 8 octobre 1514, pour les seigneuries d'Assérac et Faugaret, par Amai de Bogat ; Guillemette Rivière, veuve de François Benoist, décède en mai 1513, le rachat est apprécié à 6 livres 11 sous 4 deniers 1 boisseau de seigle (*ibid.*, E 299, f° 6 v°). François Benoit était procureur de la baronnie de Pontchâteau, il est mentionné comme décédé il y a un an dans le compte tenu du 7 juillet 1513 au 7 juillet 1514 pour cette seigneurie (*ibid.*, E 438, f° 19 v°).

- Marguerite qui s'allie à Tristan de Kergunezengor, seigneur de la Ville-Audren),

... et deux fils :

- Jean, l'aîné, qui épouse Marie de Pontbriand ;

- et François.

Le 14 mars 1492, veuf, Michel Le Pennec rédige son testament. Il s'y dit « viel et ancien et anciennement débilité de son corps et tellement vraisemblablement il ne peult vivre », et, préparant sa succession, il cède à son fils cadet François, les seigneuries et terres de Trévic, Kermadec, Lescrehan et Kerlan situées dans les paroisses de Sarzeau, Ambon et Ploeren et encore Lerrio en Saint-Nazaire ainsi que 100 œillets de saline en Guérande ; la seigneurie de Lerrio fut ensuite remplacée par celle de Caden. Il ne semble pas que François ait eu de descendance. Divers minus lui sont présentés au lendemain du décès de Michel Pennec pour des biens en Assérac, dans le « terrouer » de Guérande et d'autres correspondants à des biens possédés dans les seigneuries de Campsillon, Assérac et La Roche-Bernard.

L'héritier principal de Michel Le Pennec est son fils aîné Jean. Étant « tellement incensé et desspourvu de tous bon entendement, troublé et variable qui ne sçavoit aministrer et conduire, ne se gouverner, traicter, ne gouverner sa mesme personne ne aulcuns descés faitz et biens », il est placé, le 28 septembre 1495, sous la curatelle de son épouse, Marie de Pontbriand. Ainsi le 25 février 1500 (n.st.), Marie de Pontbriand, au nom de Jean Le Pennec rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 66). Jean disparaît avant le 15 septembre 1505.

Son héritier est son fils Jean, à qui, le 6 août 1506, la reine Anne consent à réduire de moitié le montant du rachat à payer aux receveurs royaux pour ce qui est possédé dans le domaine royal de Guérande. Époux de Jeanne de Saint-Gilles, Jean disparaît en 1514 (*ibid.*, B 574, f° 215 v). Le couple laisse quatre enfants mineurs Tristan, Jeanne, Marie et Jacqueline.

Dans le menu présenté au seigneur de Campsillon le 14 octobre 1515, pour la seigneurie de Lauvergnac, Jeanne de Saint-Gilles fait état de « herbregement » de Lauvergnac, rues, jardin, issues, bois ancien et de relief et garenne, taillis 33 hommées de pré, 44 sillons de vignes, et de encore 10 livres 10 sous 6 deniers, 1 boisseau et 1 truellée d'avoine et 2 poules de rentes, à charge de payer 6 livres 16 sous à la seigneurie de Campsillon (cette rente devant correspondre aux dix-neuf œillets de saline de cette seigneurie est mentionnée dans un acte de 1495 (GALLICE, Alain, « État et mutations de la possession du sol dans le bassin salicole guérandais. L'exemple des salines de la seigneurie de Campsillon sur la paroisse de Batz, vers

1495 », dans Jean-Christophe CASSARD, Yves COATIVY, Alain GALLICE et Dominique LE PAGE, *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 283-299).

Le 19 septembre 1528, Claude Le Pennec déclare que l'ensemble de la succession peut être estimée à 1 400 livres et sa part personnelle se montant à 500 livres (il se contente de 444 livres en 1528), ce qui laisse, si le partage est alors fait, à Tristan Le Pennec, héritier principal de Jean un revenu de 900 livres.

Présent à la montre de 1534, Tristan est l'arrière-petit-fils de Michel Le Pennec et le fils de Jean Le Pennec († 1514) et de Jeanne de Saint-Gilles. Mineur à la mort de son père, Tristan est placé, dans un premier temps, sous la tutelle de sa mère, puis sous celle de Claude Le Pennec, l'oncle de Tristan dont on connaît le compte de tutelle et de curatelle qu'il tient de mi-août 1516 jusqu'à la mi-août 1528 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1228/1 ; GALLICE, « De l'intérêt... », p. 307-315.). Claude y est qualifié de seigneur du Bois-Jolland, alors que Tristan l'est de Lauvergnac, de Bodeuc et de Kerdour, mais il dispose aussi des seigneuries de Redunel, Lerrio, et Kermadec. D'autres biens relèvent d'autres seigneuries : la Roche-Bernard, Assérac, du domaine royal et des régaires de l'évêque de Nantes, le tout s'étendant sur les paroisses d'Assérac, Batz, Guérande, Herbignac, Mesquer, Nivillac, Piriac, Saint-Dolay, Saint-Nazaire, les biens possédés au-delà de la Vilaine étant affectés au douaire de sa mère Jeanne de Saint-Gilles. Pour gérer ce domaine deux juridictions sont établies, celle correspondant aux biens relevant de la baronnie de La Roche-Bernard et celle concernant le « terrouer » de Guérande. Les recettes déclarées en deniers pour les douze années du compte s'élèvent à 12 895 livres 10 sous 2 deniers, soit 1074 livres 12 sous 6 deniers par an ; somme à laquelle il faut ajouter les rentes payées en nature dont la valeur en deniers peut être calculée avec les « appréciments » et d'autres revenus, cette valeur annuelle atteint 1 250 livres 14 sous 1 denier, ce qui ne représente qu'un total théorique, les « frosts et cadiz » ne sont pas décomptés, ni le revenu de certaines terres, dont Lauvergnac, laissés pour « l'entretement dudict Tristan » ; n'étant pas prises en compte. Le 1^{er} juillet 1533, Tristan Le Pennec, s'estimant lésé par la gestion de ses biens par Claude Le Pennec entame une procédure. Toutefois, dès le 19 septembre de cette même année, un accord est passé qui clôt la querelle.

Tristan Le Pennec épouse Jacquette Chauvin. Quant à Jeanne de Saint-Gilles, elle ne disparaît qu'au début des années 1540 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 574, f^o 215 v^o, 12 mai 1542), elle s'est remariée avec Jean Josso, seigneur du Plessis-Josso, veuf de Péronnelle de Bésit (LAIGUE, René de, Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n^o 270, sans référence) ; ce mariage

s'inclut dans une alliance redoublée entre les deux familles, Jeanne, la sœur de Tristan s'unissant avec Yves Josso fils de Jean Josso, seigneur du Plessis-Josso, et de Péronnelle de Bésit (*ID., ibid.*).

Le 17 juin 1540, Tristan Le Pennec et sa femme Jacquette Chauvin rendent hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 211). Surtout des minus sont présentés. Celui du 10 juillet 1540 permet d'avoir une vue d'ensemble des biens et des revenus de Tristan (HAMON, Henri, « Un aveu de Tristan Le Pennec seigneur de Lauvergnac (1540) », *Bulletin de l'Association préhistorique et historique de la région nazairienne*, n° 70, 2007, p. 67-69 ») les valeurs exprimées le sont « communs ans » (valeur moyenne calculée sur plusieurs années) ; il déclare situées au « terrouer » de Guérande relevant : de la seigneurie de Campsillon, la seigneurie de Lauvergnac 200 livres, et en salines, 160 livres ; des régaires de l'évêque de Nantes, 15 livres ; relevant du roi, la seigneurie de Kerdour, 200 livres (par ailleurs connue par un minu en date 1^{er} janvier 1540) ; au-delà de la Vilaine, dans les paroisses de Sené, Noyal et Trévic-de-la-Lande, 30 livres ; relevant du roi, la seigneurie de Caden en Sarzau, 100 livres, et dans la même paroisse des grégaires de l'évêque de Vannes, 70 livres ; relevant également des régaires de l'évêché de Vannes, la seigneurie de Trévynec (?) en Surzur et la terre de Caudere, 30 livres ; relevant du seigneur de Banallec, la métairie de Kermadec (Ambon), 60 livres ; mais ces biens sont alors affectées à titre de douaire de Jeanne de Saint-Gilles ; relevant de la baronnie de la Roche-Bernard, la seigneurie de Bodeuc en Nivillac et Saint-Dolay (160 livres), relevant de la seigneurie d'Assérac, en Herbignac (120 livres) ; et à cause de son épouse, la saline « au chancelier », 104 œillets, 60 livres ? Soit un total de 1 145 livres dont une partie, 230 livres est affectée au douaire de Jeanne de Saint-Gilles. Toutefois des 915 livres restant à Tristan, il faut défalquer, 100 livres versées aux enfants de sa sœur aînée défunte Jeanne qui épousa le seigneur du Plessis-Josso ; 80 livres versées à Jacquette, épouse Jean de Kerguisec, 80 livres versées à Marie, épouse du seigneur de La Ville-Bovoye (?), ; à son oncle le revenu de 82 œillets de saline, les terres de Redunel, Lerrio et de Ville-Bossard, ainsi que 25 livres versées aux carmes de Bonfon, soit plus de 285 livres, ce qui paraît lui laisser un revenu noble de 600 livres.

Par ailleurs, Tristan Le Pennec déclare devoir aux montres se présenter « en haubert d'arme portant lance accompagné de quatre hommes a cheval et armez jusques ad ce que ay baillé audict Claude son droict naturel » ; cette prestation est celle de la montre de 1532 mais ce n'est plus le cas ensuite : cette question de droit réglée, il a été « deschargé d'ung desdictz hommes à chaval », et donc n'est astreint, dès lors, qu'à une lance à trois chevaux.

L'ascension des Le Pennec se lit non seulement sur le plan temporel, mais également sur le plan religieux avec des fondations de services anniversaires ou de chapellenies : deux anniversaires sont fondés en la collégiale Saint-Aubin par les prédécesseurs de Tristan, sous invocation de saint Bénard, célébrées chaque 25 août, dotées d'une rente de 100 sous) ; une chapellenie de la Trinité, fondée par Jean Le Pennec, le père de Michel, en l'église Saint-Guénolé de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 [A], f° 99 v°); une autre fondée par testament par Tristan Le Pennec sous le vocable de la Conception de Notre-Dame (deux messes hebdomadaires le dimanche et le lundi) en la chapelle de Lauvergnac (*ibid.*, 47 J 4, 7 juil. 1495, 26 mars 1496), la dotation initiale, estimée à 16 livres est jugée « trop petite valeur » par le chapitre de la collégiale de Guérande et il fallut la compléter ; un service anniversaire est célébré au couvent Saint-Yves, fondé par Jean Le Pennec, en 1516 (donation 4 livres 10 sous de rente), qui fit, par testament offre également de deux chandeliers appréciés dans le compte de tutelle et de curatelle de Tristan Le Pennec, 138 livres 9 sous 7 deniers (*ibid.*, 1229/1, f° 37 v° ; GALLICE, « Le couvent.. ; », p. 186), ; et enfin services au couvent des carmes de Bondon.

Le manoir médiéval de Lauvergnac a disparu. Le château actuel présente cependant un pavillon Renaissance de la seconde moitié du XVI^e siècle. Les frontons de lucarnes à double entablement, encadrant un bandeau orné de motifs géométriques, sommés par un fronton semi-ovoïde encadré de moulures et agrémenté d'un décor en coquille Saint-Jacques, portent trois fleurons. Elles évoquent celles du château de Careil en Guérande. Mais le château est surtout une création du XIX^e siècle. De style troubadour – notion qui désigne une sensibilité à une atmosphère d'un Moyen Âge idéalisé qui triomphe au début du XIX^e siècle, le château actuel est l'œuvre du comte de Geloës d'Elsloo.

Alain GALLICE

Le Pennec, Claude, seigneur de Bois-Jolland en Saint-Nazaire (présent à la montre) des 15 et 16 mai 1534)

Petit-fils de Michel Le Pennec, fils de Jean Le Pennec et de Marie de Pontbriand, il est l'oncle de Tristan Le Pennec dont il a été tuteur, puis le curateur entre 1516 et 1528 et avec qui il est un temps en conflit à propos de ce compte.

Il épouse Françoise Eder, fille de Jean Eder et de Jeanne Le Sénéchal seigneur et dame de Beaumanoir et de La Haye-Eder. Le 3 juillet 1526, le contrat de mariage est passé à Nantes devant M^e Verger et la dot est fixée, tant en meuble qu'en héritage, à 62 livres 10 sous de rente (qui ne pourront être « franchy et amorty » dans les 4 ans que pour 1 250 livres et 200 livres tournois) devaient être versés avant les « espouzailles » (Arch. dép. Loire-Atlantique, 59 J 19). Le 1^{er} août le mariage avait été « sollemnisé et consumé » (*ibid.*, 59 J 19).

En 1520-1521, mentionné comme seigneur de Kermadec, Claude Le Penneec est procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 46 v^o). Il acquiert avant septembre 1521, la seigneurie du Bois-Jolland, relevant de la vicomté de Saint-Nazaire de Pierre Le Bouteiller.

Auparavant, Bois-Jolland est aux mains de Pierre Nicolas en 1407 ; puis de Seville, veuve de Pierre Le Gentil, le 14 août 1421 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 198 J 149), en août 1425 et en octobre 1450 ; ensuite en celles des Du Chastel : Léonel, seigneur de Bissin, Jean en août 1473, Pierre en août 1479 et Jean en mai 1489. Par acquêt, la seigneurie passe, au début du XVI^e siècle à Pierre Le Bouteiller puis à Claude Le Penneec (GALLICÉ, « Saint-Nazaire... », p. 153). Les Le Penneec se sont rendus auparavant acquéreurs de la seigneurie de Lerrio. Par la suite, Claude Le Penneec passe divers contrats d'échange et d'achats visant à rassembler des terres autour de ses possessions, en particulier celles relevant de la « recette de Bodiau » tenues jusqu'alors par le seigneur de Trégonneau en Donges (*Id.*, *ibid.*, p. 153)³. D'autres actes attestent d'une pareille activité : le 23 mars 1527, Claude Le Penneec acquiert d'Olivier de Lanvaux 11 œillets de saline pour 160 livres tournois (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1283) ; le 1^{er} juillet 1535, il fait saisir des biens sur Alain Georges au fief de Lesnio pour défaut de paiement (*ibid.*, 1230/1). Il acquiert également de deux rentes, le 28 mai 1539, à Christophe de Sesmaisons, l'une de 10 livres due aux chanoines de Cornouaille et l'autre de 7 livres 10 sous due aux prévôt et chapitre de la collégiale Saint-Aubin dont l'hypothèque portait sur le manoir du Bois-Jolland. Ces rentes avaient été constituées par Guyon du Pont de son vivant seigneur de Kermenguy, Claude Le Penneec s'en « franchi » en payant dans les trois ans 350 livres (*ibid.*, 59 J 9).

Il est engagé dans diverses procédures, au début 1525, Claude Le Penneec, seigneur du Bois-Jolland et de Kermadec est en procès avec François de Volvire, baron de Ruffec, et Anne Le Chastelier sa femme, dame douairière (de par son premier mariage) de la Mothe-Alman (Allemand) devant la cour de Guérande. Il est rappelé que dès le 28 janvier, il avait été ordonné que François de Volvire fasse la montre de certains héritages. Claude Le Penneec

soutenant que ces biens lui appartenaient et, le 25 février, il demande à ce que Jean Gastinel, seigneur de Kervenel qui se « disoit propriétaire » de la Mothe-Alman de prendre le procès, la vente intervenue cinq ans auparavant, les héritiers de Gilles de Rieux l'ayant alors cédé Jean Gastinel (*ibid.*, 1230/1, diverses pièces de la procédure). Autres procédures, le 21 septembre 1538, devant la cour de Nantes avec Pierre Le Lay (*ibid.*, B 38, f° 144) ; le 1 mai 1540, avec Yvonne (Guyonne) Taguèren pour des œillets de saline en Saint-Molf (*ibid.*, B 1484).

Le 16 décembre 1538, Claude Le Penneec rend hommage au roi (*ibid.*, 1231/1) et encore le 12 décembre 1539 pour ses possessions dans les paroisses de Saint-Nazaire, Guérande, Batz et Mesquer (*ibid.*, B 2413, f° 121 v°). Le 28 mai 1539, Claude et son épouse vendent 17 livres 10 sous de rente à Christophe de Sesmaisons, rentes constituées par Guyon du Pont, pour 350 livres (*ibid.*, 59 J 19).

Le 10 juin 1540, il déclare un revenu de 500 livres provenant pour 280 livres des seigneuries de Bois-Jolland et de Lerrio relevant de la vicomté de Saint-Nazaire, et pour 100 livres de la seigneurie de Redunel en Assérac, auxquelles s'ajoutent 120 livres de revenus provenant de diverses possessions tenues du roi dans les paroisses d'Assérac, Batz, Guérande, Mesquer, Saint-Molf et (*ibid.*, 72). Voir également le 10 juin 1540 une minu détaillé pour ce qui est tenu du roi dans les paroisses d'Assérac, Batz, Mesquer, Saint-Molf et Saint-Nazaire, soit 9 livres 116 sous 8 deniers 1 truillée d'avoine et 1 poule en Saint-Nazaire sur des terres en Guendreff, 4 livres sur des baules et marais en Assérac, 174 œillets de saline en Batz, 53 en Mesquer et 18 en Saint-Molf ; soit plus de 20 livres et 245 œillets de salines (*ibid.*, B 1484), ce qui suggère une valeur moyenne en rente d'un œillet autour de 9 sous)

Le 19 juin 1543, Claude étant décédé, sa veuve Françoise Eder est désignée tutrice de leur fils Marc (*ibid.*, 1229/1). Il épouse Jeanne Avril, fille de Jean Avril et de Marie Belle-Barle ; Jean étant, quant à lui, fils d'Alain, seigneur de la Boissière, de la Grée de Coëtbo et surtout de Lourmois (en Nivillac). Il épousa Marthe de La Grée, veuve de Jean de Bellebarbe, dont il eut sept enfants : Jean (époux de Marie de Bellebarbe, fille de Jean de Bellebarbe) (contrat de mariage du 16 mai 1559) (LE PAGE, *Finances ...*, p. 585-587-et BARRE, Philippe, « Gédéon, Le Penneec, un seigneur protestant au temps des guerres de Religion », *Les cahiers du pays de Guérande*, n° 43, 2003, p. 4-8, ici p. 5).

GALLICE Alain, « Le Pennec », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024